

LES LIEUX DU DRAME (5/5)

L'affaire du « tronçonneur de Beaumont »



Julien Thouvenin a tué puis découpé sa victime dans le bois à la sortie de Beaumont-la-Ronce.
(Photo NR, Alexandre Salle)

Alexandre Salle

Julien Thouvenin a été condamné en 2019 à 26 ans de prison pour avoir tué et démembré son fournisseur de drogue à cause d'une dette de stupéfiants.

Au chapitre de l'horrible et de l'indicible, l'affaire du « tronçonneur de Beaumont » occupe une place de choix. Le crime sordide se joue entre le milieu d'un bois et une zone d'activité anonyme comme dernière demeure.

Consommateur devenu trafiquant, Julien Thouvenin a une dette de stupéfiants à honorer auprès de son fournisseur. Problème, il n'a pas les 30.000 € ; il vient de se faire carotter par des clients. Le 12 décembre 2016, Serge Delar, 41 ans, installé en région parisienne, gare sa voiture sur la place de Beaumont-la-Ronce et frappe à la porte de son débiteur.

« En trente ans de carrière, cela fait partie des dossiers qui marquent »

Julien Thouvenin indique avoir dissimulé l'argent dans les bois à la sortie du village (aujourd'hui Beaumont-Louestault). Dans la forêt, Serge Delar passe devant. Julien Thouvenin le tue froidement de trois balles dans la tête, puis deux supplémentaires dans le corps pour être bien sûr.

Il a devant lui un sérieux problème : la victime est un colosse. C'est l'hiver, le sol est froid et dur. *« Il est confronté au problème de tous les meurtriers : que faire du corps ? »*, indique M^e Marc Morin, avocat de la défense. Il décide de découper le corps. Il achète dans un magasin de bricolage le matériel nécessaire : bâches, combinaisons, ruban adhésif, gants. L'ex-chauffeur travaille nuitamment pendant que sa compagne dort à la maison.

Sauf que la chair humaine et les os ne sont pas du bois. La chaîne de la tronçonneuse s'enraye. Il achète une seconde machine pour achever son horrible mission. Après trois soirées de boucherie, le corps de la victime est démembré en dix-huit parties et emballé dans de la bâche.

Le « tronçonneur de Beaumont » largue ses colis dans des hautes herbes à proximité d'une zone d'activité à La Membrolle-sur-Choisille. Il se débarrasse de son revolver, de ses tronçonneuses et de son matériel dans la Loire.

« Ce n'est pas tous les jours »

Julien Thouvenin déclare la disparition de son « ami » à la gendarmerie le 15 décembre. Une enquête pour disparition inquiétante est lancée. La voiture restée sur la place du village est fouillée par les techniciens en identité criminelle de la gendarmerie. [Des battues ont lieu dans les bois](#), avec l'appui de deux saint-hubert, des chiens au flair hors pair, un hélicoptère sillonne le ciel. Sans succès.

Une aide extérieure donne la clé aux enquêteurs tourangeaux. *« La police de Versailles avait balisé sa voiture dans le cadre d'une enquête »*, raconte [Claudy Palluau](#), technicien en identité criminelle (TIC) à la retraite qui a travaillé sur le dossier. Les gendarmes ont accès aux déplacements du suspect, récupèrent les bandes des caméras du magasin de bricolage où on le voit acheter son matériel.

En garde à vue, acculé, Julien Thouvenin, 35 ans, avoue son crime et mène les gendarmes au corps démembré. Commence un travail éprouvant pour la police scientifique. *« Quand on reconstitue le corps et quand on prend la photo, c'est particulier, impressionnant »*, explique Claudy Palluau. *« Un corps découpé à la tronçonneuse, ce n'est pas tous les jours. En trente ans de carrière, cela fait partie des dossiers qui marquent. »*

Devant la cour d'assises, en novembre 2019, Julien Thouvenin assume son geste. *« Il n'a pas cherché à éluder sa responsabilité »*, se rappelle son conseil. La famille de la victime dépeint *« l'enfant que chaque mère rêve d'avoir »*, reconnaissant qu'il n'est tout de même pas *« un enfant de chœur »*. *« Mon client était au bout de la chaîne ; en face, la victime baignait dans le trafic, était le donneur d'ordre, plaide M^e Marc Morin. On est dans un règlement de compte entre trafiquants comme on en voit aujourd'hui, mais c'était plus rare à l'époque. »*

« Une peur bleue »

Pour assassinat (meurtre avec préméditation), Julien Thouvenin encourt la perpétuité. *« Il avait une peur bleue de la réaction de Serge Delar. Le jury a compris qu'il était dans une impasse, que c'était " lui ou moi ". C'était inéluctable : un des deux allait mourir ce soir-là »*, résume M^e Marc Morin. Son conseil estime que les expertises psychologiques ont joué en sa faveur.

Julien Thouvenin est [condamné le 28 novembre 2019](#) à 26 ans de réclusion criminelle. Le « tronçonneur de Beaumont » purge sa peine et n'a plus fait reparler de lui.

Alexandre Salle